

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE PONTARLIER

CANTON  
DE PONTARLIER

VILLE DE PONTARLIER

## PROCÈS-VERBAL

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 MARS 2024

18 heures 30

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq mars, à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GENRE.

**PRÉSENTS :** Mesdames HERARD, BOBILLIER, COLIN et CUENOT  
Messieurs VIVOT, LECLERC, MICHAUD et VOIRIN

**EXCUSÉS :** Mesdames JACQUET, TINE, GABELLI, DROZ-BARTHOLET et MARADAN  
Messieurs BEDOURET, TOULET et BRUN-BARONNAT

**PROCURATIONS :** Madame JACQUET à Monsieur GENRE  
Madame TINE à Monsieur MICHAUD  
Monsieur BEDOURET à Madame HERARD  
Madame MARADAN à Monsieur VIVOT

Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 9 – Votants : 13

Le Président certifie :

- que la convocation du Conseil d'Administration a été faite le 28 février 2024

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie MAIRE

---

### **Ordre du jour :**

- 1 - FINANCES - Débat d'orientation budgétaire 2024
- 2 - PETITE ENFANCE - Convention de gestion des Micro-Crèches Intercommunales
- 3 - PETITE ENFANCE - Modifications des règlements de fonctionnement des EAJE gérés par le CCAS de Pontarlier
- 4 – Information / Questions Réponses et approbation du compte rendu de la séance précédente

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h32 alors que le quorum est atteint.

### **1 - FINANCES - Débat d'orientation budgétaire 2024**

Le rapport concernant cette question fait l'objet d'un document annexe.

Monsieur le Président remercie avant tout les services qui ont participé à sa rédaction et rappelle que l'objectif du Débat d'Orientation Budgétaire est de permettre de définir les orientations générales du budget primitif qui sera présenté lors de la prochaine séance prévue le 11 avril 2024. Monsieur le Président retrace les grandes

lignes de ce Débat d'Orientation Budgétaire en partant de l'environnement budgétaire et réglementaire national général pour arriver aux orientations proposées pour le budget du CCAS.

Monsieur le Président explique le cadrage budgétaire global qui permet de définir ce qui pourrait être envisagé en subventions allouées, notamment avec la progression significative de la contribution apportée par la Ville de Pontarlier.

Sur le cadrage global, Monsieur le Président note une inflation qui ralenti à 3,9 % et un coût énergétique en réduction d'environ 30 % pour cette année. Il faut toutefois garder à l'esprit qu'en 2022 une augmentation de 200 % a été appliquée ce qui minimise la réduction de 2023.

Concernant la loi de finance sociale 2024, le futur Service Public de la Petite Enfance prévoit une augmentation des places disponibles en crèche et un fléchage des crédits budgétaires qui s'y rapporte.

Monsieur le Président informe les administrateurs de futures refontes du gouvernement, notamment pour le secteur social et durant le premier semestre. Celles-ci vont concerner essentiellement les lois sur les dépenses de santé, le chômage et la formation.

Monsieur le Président souligne que le document du Débat d'Orientation Budgétaire a été organisé avec une partie pédagogique plus développée à la demande des administrateurs lors de la précédente présentation.

Monsieur le Président revient sur l'effet ciseaux qui s'annule une nouvelle fois cette année, la Ville de Pontarlier compense par sa subvention allouée au CCAS.

Il s'inquiète face aux budgets conséquents des années à venir, où il conviendra de s'interroger sur l'augmentation de la subvention de la Ville qui ne pourra perdurer. Pour y pallier, il annonce deux solutions envisageables : soit trouver des recettes supplémentaires, soit réduire les dépenses.

Monsieur le Président rappelle les dépenses et les recettes propres au CCAS pour l'année 2023.

Monsieur Leclerc regrette l'absence d'apparition de la participation de la CCGP concernant la gestion des micro-crèches, Monsieur le Président annonce que celle-ci sera visible dans les futurs rapports d'orientation budgétaires.

Concernant les orientations 2024, Monsieur le Président explique la volonté de reprise des engagements majeurs que sont : l'accueil, l'accompagnement des plus fragiles, la coordination, « l'aller-vers », la poursuite du soutien matériel aux associations et la maîtrise des dépenses courantes. Concernant ces mêmes orientations, Monsieur le Président revient sur la recherche de pérennisation des soutiens financiers grâce, entre autres, à la signature de la convention Territoriale Globale avec la CAF, le contrat de Ville signé avec l'État, le Département et la Région, et la nouvelle cartographie des quartiers sensibles liée à la Politique de la Ville, la qualité de vie au travail des agents dont l'analyse de la pratique, et des animations proposées par le CCAS tout au long de l'année.

Monsieur le Président conclut en rappelant que le Débat d'Orientation Budgétaire se veut tout de même positif, malgré les contraintes qui pèsent sur le CCAS pour les années à venir. En connaissance de ces paramètres, il conclut en appelant à la vigilance.

Monsieur Leclerc rappelle les besoins de travaux bâtimentaires et demande si des rénovations sont prévues par la Ville de Pontarlier qui est propriétaire des locaux du CCAS. Monsieur le Président assure que la Ville a connaissance de besoins et que dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique, un plan de rénovation sur tous les bâtiments va être mis en place et durera sur plusieurs années. Il affirme que chaque édifice sera traité globalement pour sa restauration.

La présentation du Débat d'Orientation Budgétaire est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

## **2 - PETITE ENFANCE - Convention de gestion des Micro-Crèches Intercommunales**

Le rapport concernant cette question fait l'objet d'un document annexe.

Madame la Vice-Présidente explique qu'à travers cette convention la CCGP confie la gestion des micro-crèches au CCAS et que celle-ci permet une transparence des comptes mais également une vision globale sur le fonctionnement de ces 2 EAJE.

La convention est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

## **3 - PETITE ENFANCE - Modifications des règlements de fonctionnement des EAJE gérés par le CCAS de Pontarlier**

Le rapport concernant cette question fait l'objet de documents annexes.

Après demande de la Caisse d'Allocation Familiales et au regard des besoins observés sur le territoire dans le cadre de la convention Territoriale Globale, des modifications doivent être apportées pour chaque règlement de fonctionnement des EAJE gérés par le CCAS :

- L'accueil occasionnel possible de 2 mois et demi à 5 ans pour les EAJE suivantes : P'tits Loup, Capucine, Arc en Ciel et Au Clair de la Lune suite au constat du taux de remplissage des EAJE gérés par le CCAS qui est moins important le mercredi et / ou pendant les vacances scolaires en raison des demandes de famille moins nombreuses sur ces créneaux.
- L'accueil occasionnel proposé du lundi au vendredi de 8h30 à 18h pour les enfants de 5 mois à 5 ans, pour une heure ou plus, en fonction des disponibilités de la structure afin de permettre un meilleur remplissage du multi-accueil Pirouette et de proposer aux familles déjà inscrites de fréquenter plus souvent la structure et sur des journées entières si l'organisation le permet.

Ces modifications apportent un questionnement et un échange des administrateurs sur l'accueil des enfants en situation de handicap.

Ce point est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président clôture la séance en rappelant le prochain Conseil d'Administration prévu le 11 avril à 18h30.

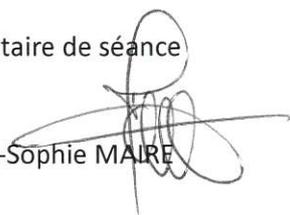
Monsieur le Président propose la validation du compte-rendu de la séance précédente, celui-ci est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration.

Monsieur le Président remercie les administrateurs de leur présence, les invite à découvrir les nouveaux travaux d'aménagement de l'accueil et propose aux administrateurs d'être présents à la signature du Contrat de Ville prévu le 20 avril à 16h30 à la Mairie de Pontarlier.

La séance est levée à 19h24.

Secrétaire de séance

Anne-Sophie MAIRE



Pontarlier le 28 mars 2024

Pour extrait conforme,  
Pour le Président et par délégation  
La Vice-Présidente,

Bénédicte HERARD

